

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le 19/11/2024

ID : 079-200069755-20241114-C14_11_2024_15-DE



Etude d'incidences Natura 2000

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Celles-sur-Belle (79)

Sommaire

I.	PREAMBULE	3
II.	LOCALISATION DES SECTEURS CONCERNES PAR LA PROCEDURE PAR RAPPORT AU PATRIMOINE NATUREL.....	4
III.	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000.....	5
1.	Présentation du site « Vallée de la Boutonne »	6
1.1	Formulaire Standard de Données (FSD)	6
1.2	Documents d'objectifs (DOCOB) du Site d'importance Communautaire	8
2.	Présentation du site « Plaine de Niort Sud-Est »	9
2.1	Formulaire Standard de Données (FSD)	9
2.2	Documents d'objectifs (DOCOB) du Site d'importance Communautaire	12
IV.	ANALYSE DES INCIDENCES PAR RAPPORT A L'ETAT DE CONSERVATION Des SITES NATURA 2000 13	
V.	Synthèse	23

I. PREAMBULE

La commune de Celles-sur-Belle est directement concernée par deux zonages Natura 2000 avec les sites « **Vallée de la Boutonne** » et « **Plaine de Niort Sud-Est** ».

Elle fait l'objet d'une procédure d'évolution de son Plan Local d'Urbanisme, laquelle nécessite d'évaluer les incidences potentielles sur le site Natura 2000

Les articles L414-4 et L414-5 et R414-19 et suivants du code de l'environnement, incluent une réforme de l'évaluation des incidences introduite par la loi du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale, ainsi que les décrets du 9 avril 2010 et du 16 août 2011 relatifs à l'évaluation des incidences.

Le régime dit « d'évaluation des incidences Natura 2000 » est une procédure qui permet au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de son projet avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Il en résulte de la transposition des articles 6-3 et 6-4 de la directive européenne Habitats.

Si celle-ci n'interdit pas les activités et interventions sur un site Natura 2000, elle impose néanmoins de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur le site à une évaluation préalable de leurs incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Selon ces articles, les autorités ne peuvent autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré (sauf cas très particuliers des projets justifiés par des raisons impératives d'intérêt public majeur).

L'évaluation des incidences concerne les aménagements envisagés dans les sites Natura 2000 mais aussi en dehors.

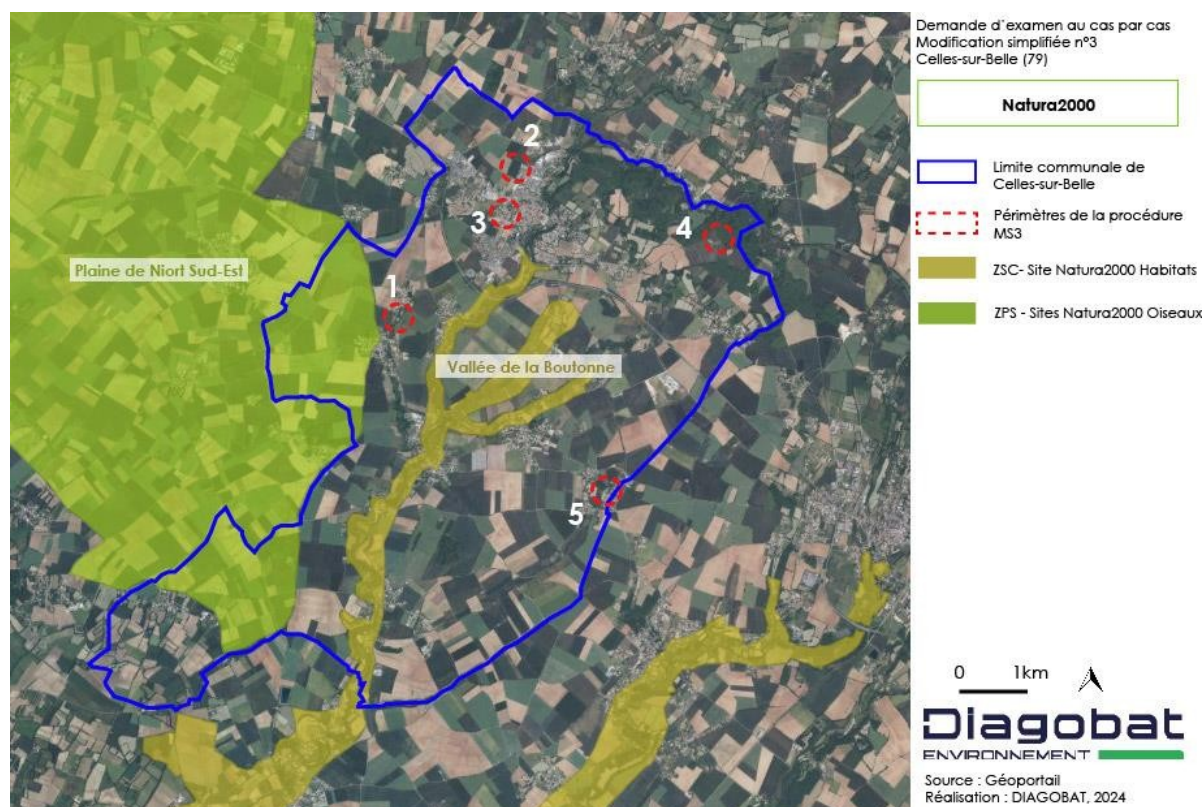
Elle s'applique directement au site Natura 2000, l'évaluation ne porte donc que sur les effets sur les espèces animales et végétales et habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences porte non seulement sur les sites déjà désignés (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation) mais aussi sur ceux en cours de désignation (Site d'Importance Communautaire et proposition de Site d'Importance Communautaire).

D'après la circulaire MEEDDM du 15 avril 2010, l'évaluation des incidences Natura 2000 comporte une présentation générale du dispositif, puis décrit la procédure d'évaluation et précise certaines notions clés telles que l'atteinte aux objectifs de conservation, l'intérêt public majeur ou les effets cumulés.

II. LOCALISATION DES SECTEURS CONCERNES PAR LA PROCEDURE PAR RAPPORT AU PATRIMOINE NATUREL

Code	Type	Nom	Distance				
			Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 3	Périmètre 4	Périmètre 5
FR5400447	ZSC – Directive Habitats	Vallée de la Boutonne	Environ 700m	Environ 900m	Environ 520m	Environ 2,25km	Environ 1,4km
FR5412007	ZPS – Directive Oiseaux	Plaine de Niort Sud-Est	Environ 330m	Environ 2,15km	Environ 2km	Environ 5km	Environ 3,65km



III. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. A cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe.

Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de ce qu'il est convenu d'appeler l'interdiction de dégradation, qui implique en substance que les Etats signataires de l'accord s'engagent à présenter à l'Union Européenne des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue des zones de protection.

Les aires de distribution naturelle des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes, voire agrandies.

Ce programme « Nature 2000 » est en cours d'élaboration depuis 1995. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 2009 et 1992.

- La **directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux"** prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.
- La **directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats – Faune – Flore"** promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques, ...

1. Présentation du site « Vallée de la Boutonne »

1.1 Formulaire Standard de Données (FSD)

➤ Description

La zone est protégée au titre de la **directive habitat (ZSC)**, via l'arrêtés portant désignation et classement en 2007.

Elle couvre une **superficie d'environ 7 145ha**, principalement composée de « Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées » (35%) ainsi de « des Autres terres arables » (35%) mais comprenant également des eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes), des zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas), des atres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines).

Ce site est également reconnu pour sa diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures, persistance de prairies humides et de zones bocagères.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N15 : Autres terres arables	35 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %



➤ Qualité et importance

Le site est un ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'Ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

➤ Vulnérabilité

L'inventaire « Activités agricoles 1 » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles et donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années.

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (en 1979, 32 ha en moyenne, 74 ha en 2000 soit multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, les surfaces moyennes des exploitations supérieures à 50 ha ont progressé de 82%.

La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des cultures pérennes.

« L'homogénéisation de l'assolement et la diminution rapide des surfaces enherbées entraîne une rétraction de l'habitat favorable préjudiciable à l'ensemble des espèces prioritaires : nidification, alimentation, repos » (Bretagnolle, 2009).

La ZPS dispose encore d'un stock important de surfaces enherbées — 4350 ha en 2009, 21,2 % de la SAU (carte 14 de l'Atlas) — mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

C'est pourquoi la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend du maintien à grande échelle des mesures agro-environnementales.

Ces mesures visent à compenser la diminution voire l'intensification des prairies, ainsi que la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...).

La construction en 2012 de la LGV SEA Tours-Bordeaux, les aménagements fonciers associés, la création de nombreux parcs éoliens en périphérie immédiate de la ZPS (ainsi que des projets à l'intérieur), les projets de plusieurs grandes retenues de substitutions, font partie des projets dont les effets cumulés sont probablement importants sans être pour autant quantifiables séparément et à court terme.

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	G05.11	Mort ou blessure d'animaux par collision		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, R = les deux

➤ **Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation**

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D		A/B/C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Ind.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	r			i	C	G	C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	C	G	C	B	C	B
F	5315	<i>Cottus perifretum</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1041	<i>Oxygaster curtus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1044	<i>Cosmogon mercusale</i>	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	R	G	C	C	C	C
I	1083	<i>Locusta ceruus</i>	p			i	C	G	C	C	C	C
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1088	<i>Cerembyx vesale</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampyris phanes</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p			i	V	G	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus fumuscurvus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<i>Daubentonia barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis blythleyi</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C

1.2 Documents d'objectifs (DOCOB) du Site d'importance Communautaire

La vallée de la Boutonne est plane. Il se distingue souvent des plaines céréalières limitrophes par l'imposant volume des peupleraies notamment à l'aval du SIC. Sa présence est moins marquée quand les cultures s'étendent jusqu'à la rivière. Les effets de masse, de géométrie, de rythme, de couleur et de transparence des peupleraies évoluent en fonction du vent, de la lumière ou des saisons. L'hiver, au temps des inondations, l'eau forme au sol un miroir horizontal, où se révèlent tous les jeux de reflets et de graphisme qui définissent un véritable paysage remarquable. Par endroit, des paysages plus fermés par des linéaires bocagers laissent entrevoir les prairies humides par de petites fenêtres.

En amont, ses affluents (la Belle, la Béronne, la Légère et leurs affluents) creusent leurs vallées dans le socle du plateau mellois, laissant voir le maillage bocager sur leurs coteaux, et offrant des sites d'implantation singuliers aux villes comme Melle ou Celles-sur-Belle. Ces centres anciens ont composé avec les éléments naturels des formes très typiques, autour desquelles les villes ont progressé, posant parfois des difficultés de lecture entre le tissu urbain actuel et les structures naturelles. Les boisements de ces vallées (peupleraies, ripisylves) camouflent souvent les coteaux ou l'horizon, phénomène accentué par le faible dénivelé entre les fonds de vallées et les coteaux.

Ainsi, les vallées sur la Boutonne accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux. Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue.

L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées.

2. Présentation du site « Plaine de Niort Sud-Est »

2.1 Formulaire Standard de Données (FSD)

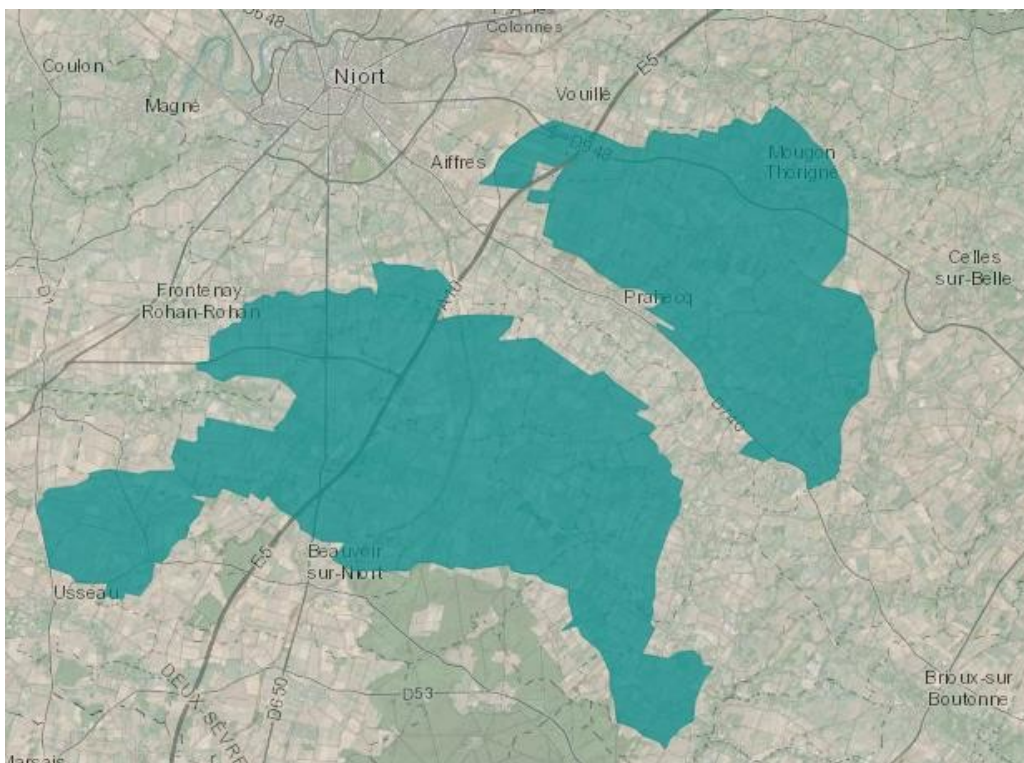
➤ Description

La zone est protégée au titre de la directive oiseaux (ZPS), via le premier arrêté portant désignation et classement le 26/08/2003 et le dernier arrêté du 08/01/2019.

Elle couvre une superficie de 20 760ha, principalement composée de terres arables (81%) ainsi que de prairie semi-naturelles humides / prairies mésophiles améliorées (10%), des autres terres incluant les zones urbanisées et industrielles, Routes, décharges, mines) (6%), de zones de plantations d'arbres (2%) et 1% de Landes, broussailles, recrus, maquis, garrigues et phrygana.

La « plaine de Niort Sud-Est » est une zone cultivée, scindé en deux blocs par une bande bocagère. Il s'agit d'un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Ce paysage est dominé par les céréales, les oléo-protéagineux. L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. De nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres arables	81%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	6%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%



➤ Qualité et importance



Le site est une des huit zones de plaines à **Outarde Canepetière** retenues comme majeures en région ex Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des trois principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux Sèvres.

➤ Vulnérabilité

La survie de l'Outarde Canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle des mesures agro-environnementales sous forme de contrats passés avec les agriculteurs.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces « pérennes » : prairies, luzernes, jachères, haies etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

Des menaces, pressions et activités peuvent avoir des incidences sur le site. Le tableau ci-dessous les regroupe.

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A10	Remembrement agricole		I
H	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

• Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

• Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

• Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux

➤ Espèces inscrites à l'annexe IV de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w	10	30	i	P	G	D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	0	2	i	P	M	D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P	M	D			
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	w	7	7	i	P	G	B	C	C	C
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	r	20	20	omales	P	G	B	C	C	C
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	c	50	100	i	P	G	B	C	C	C
B	A133	<i>Burhinus oedipnemus</i>	r	100	300	i	P	M	B	C	C	C
B	A133	<i>Burhinus oedipnemus</i>	c	250	400	i	P	M	B	C	C	C
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	500	1500	i	P	M	D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w	2000	5000	i	P	P	C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	0	10	p	P	P	D			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w	0	55	i	P	M	B	B	B	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	r	0	20	i	P	M	B	B	B	B
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	10	15	i	P	G	D			
B	A399	<i>Elanus caeruleus</i>	r	0	1	p	P	G	C	B	B	B
B	A480	<i>Cyanecula svecica</i>	r	50	60	p	P	G	D			
B	A727	<i>Eudromias morinellus</i>	c	1	5	i	P	M	D			
B	A072	<i>Fernis apivorus</i>	r	1	3	i	P	G	D			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	10	30	i	P	G	D			
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	w			i	P	M	D			
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c			i	P	M	D			
B	A080	<i>Circus gallicus</i>	r	1	2	i	P	M	D			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	p	1	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	p	1	30	p	P	G	C	B	C	B
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	10	80	p	P	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, omales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

2.2 Documents d'objectifs (DOCOB) du Site d'importance Communautaire

Pour sa richesse biologique, la ZPS « Plaines de Niort Sud-Est » fait partie du secteur d'étude du CNRS de Chizé sur l'avifaune des plaines cultivées (34000 ha). L'acquisition d'un très grand nombre de données scientifiques sur l'écologie des espèces et sur les pratiques agricoles ainsi que sur l'expérimentation des mesures de gestion appropriées à l'avifaune d'intérêt communautaire dans le cadre du programme Life Outarde et faune associée (LPO, CNRS, GODS opérateur local, 1997-2001) font de cette ZPS un site exceptionnel tant du point de vue local que national. Il constitue en effet un secteur pilote en termes d'acquisition des connaissances à mettre au profit de la conservation des espèces et de la gestion de grands espaces dans un contexte d'activités humaines importantes.

La plaine de Niort Sud-Est accueille 17 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne : 6 de ces espèces sont présentes dans des proportions qui en font un site tout à fait exceptionnel, 11 sont présentes dans des proportions plus faibles mais participent à augmenter considérablement la valeur patrimoniale du site. Le site abrite aussi 10 espèces rares ou menacées à l'échelle régionale.

Le site constitue une zone d'étape pour des espèces d'intérêt communautaire. Les espèces d'intérêt communautaires et autres espèces remarquables sont repris dans le tableau ci-dessous.

Noms scientifiques	Noms français	Période d'observation	Statut	Effectifs Estimés	Critère ZICO	Protection Nationale	Livre Rouge National	Livre Rouge Régional
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	1996-2000	Alimentation			X		Rare
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	2000	Nicheur	15 m		X	En Danger	En Danger
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	1996-2000	Nicheur	20-100p	X	X	A Surveiller	En Déclin
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	1996 à 2000	Nicheur Hivernant	1-10p ?	X	X	A Surveiller	Rare
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	1996 à 2000	Nicheur Hivernant	1-20p ?	X	X	A Surveiller	A Surveiller
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean le Blanc	1996 à 2000	Alimentation	2p		X	Rare	Vulnérable
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	1996 à 2000	Migrateur Hivernant	5-10p ?		X	Vulnérable	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	1996 à 2000	Migrateur	1-2 ind.		X	Non évalué	
<i>Luscinia svecia</i>	Gorgebleue à miroir	2000	Nicheur	> 5 m		X	Non évalué	A Surveiller
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	1996 à 2000	Nicheur Hivernant	0-20 p 0-50 ind.	X	X	En Danger	En Danger
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	2000	Nicheur	10-20 p		X	A Surveiller	A Surveiller
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	1996 à 2000	Migrateur			X	Non évalué	
<i>Burhinus oedipnemos</i>	Oedicnème criard	2000	Nicheur	100-300 p	X	X	En Déclin	A Surveiller
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	2000	Nicheur Hivernant	20 m ?	X	X	En Danger	Vulnérable
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	1996 à 2000	Nicheur	6-10 p		X	En Déclin	A surveiller
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	1996 à 2000	Hivernant	100-1000 ind.	X		A Surveiller	
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard	1996 à 2000	Migrateur	1-3 ind.			En Danger	

Les deux objectifs principaux fixés dans le DOCOB sont :

- **Objectifs de restauration des populations :**
 - Pour l'Outarde Canepetière (état de conservation catastrophique), l'objectif est la restauration d'une population autochtone viable ; il s'agirait dans un premier temps de revenir à la situation de 1996, soit 45 mâles chanteurs sur la ZPS.
 - Pour le Bruant ortolan (espèce éteinte sur la ZPS en 2004), l'objectif est de faire revenir une population sur le secteur en favorisant un réseau de haies diversifiées et la présence d'insectes.
- **Objectifs de maintien des populations :**
 - La forte variabilité de la présence du Busard Cendré est corrélée à la disponibilité en proies. La dynamique du Busard cendré est donc directement liée au cycle des populations de campagnol.
 - Objectif de 400 couples d'Oedicnème criard
 - Objectif de maintenir une population de 50 couples « les années fastes » pour le Busard Saint-Martin

IV. ANALYSE DES INCIDENCES PAR RAPPORT A L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

➤ Périmètre 1

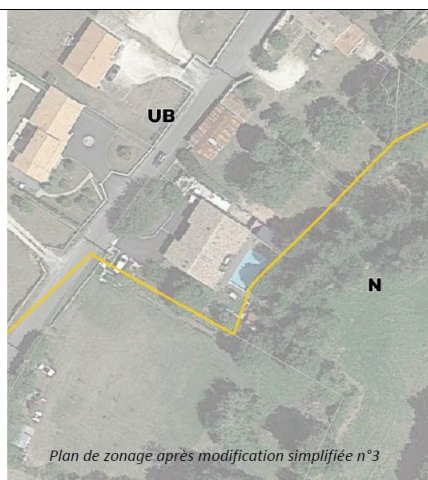
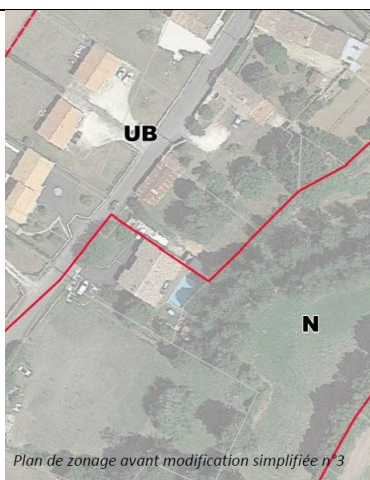
Périmètre 1 – Lieu-dit Viré	
Description de l'état actuel	
	
 Demande d'examen au cas par cas Modification simplifiée n°3 Celles-sur-Belle (79) Localisation du périmètre 1 - Lieu-dit Viré  Parcelles cadastrales  Périmètre 1 de la procédure MS3 0 20m Diagobats ENVIRONNEMENT Source : Géoportail Réalisation : DIAGOBAT, 2024	

Périmètre 1 – Lieu-dit Viré

Modification envisagée

La procédure envisagée consiste en la correction d'une erreur de zonage sur le secteur du Lieu-dit Viré.

La zone N sera réduite sur les parcelles E678 et E679 au profit d'une zone UB. En effet, le précédent PLU datant de 2013 a classé par erreur une habitation et son Jardin en zone N. La construction actuelle date de 2011, soit avant l'approbation du PLU.



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par la modification simplifiée n°3 sont situées en zone N mais correspondent à un zonage UB (erreur de zonage de l'ancien PLU).

Aucun habitat et aucune espèce caractéristique de ces sites Natura2000 ne sont présents sur les parcelles du périmètre 1. Toutefois, le site « Plaine de Niort Sud-Est » se trouve à environ 330m et le site « Vallée de la Boutonne » à environ 700m du périmètre.

Compte tenu du type d'évolution prévue, aucune incidence sur un habitat ou sur une espèce caractéristique de ces sites n'est attendue.

➤ **Périmètre 2**

Périmètre 2 –Chemin de la Tonnelle

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas
Modification simplifiée n°3
Celles-sur-Belle (79)

**Localisation du périmètre 2 -
Chemin de la Tonnelle**

Parcelles cadastrales

Périmètre 2 de la procédure
MS3

0 50m



Diagobats
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

Périmètre 2 –Chemin de la Tonnelle

Modification envisagée

La procédure envisagée consiste en la mise à jour d'un emplacement réservé.

L'emplacement réservé n°5 est réservé à la création d'un nouveau cimetière sur la parcelle AC132. La procédure de modification simplifiée consistera à la suppression de cet emplacement réservé.



Plan des ER avant modification simplifiée n°3



Plan des ER après modification simplifiée n°3

Analyse des incidences

Au vu du type d'évolution prévue pour le périmètre 2 et de la distance avec les sites Natura 2000, la modification n'aura pas d'impact sur un habitat ou sur une espèce caractéristique de ces sites.

➤ **Périmètre 3**

Périmètre 3 – Lotissement des poètes

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas
Modification simplifiée n°3
Celles-sur-Belle (79)

**Localisation du périmètre 3 -
Lotissement des poètes**

- Parcelles cadastrales
- Périmètre 3 de la procédure MS3

0 20m



Diagobats
ENVIRONNEMENT

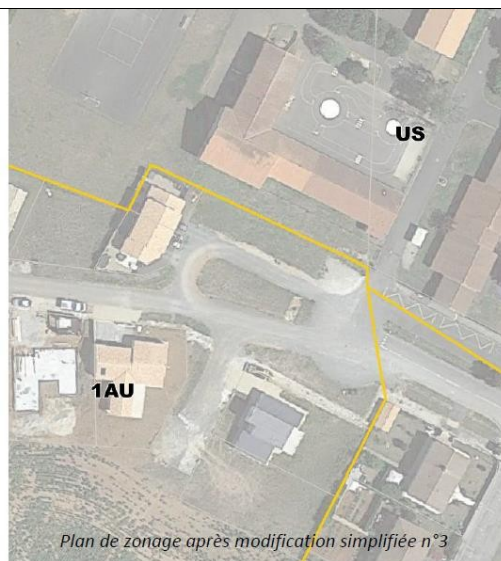
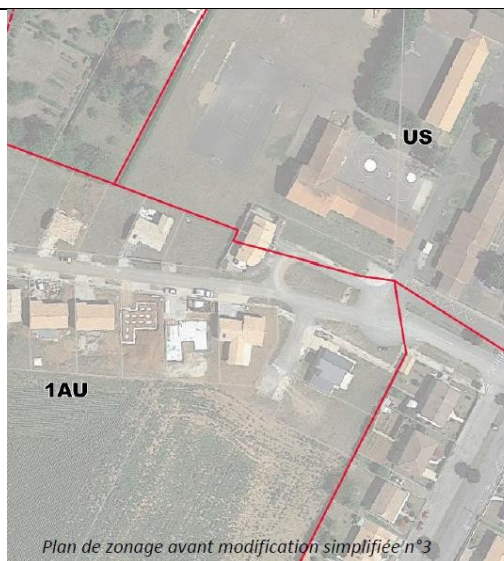
Source : Géoportail
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

Périmètre 3 – Lotissement des poètes

Modification envisagée

La procédure envisagée consiste en la correction d'une erreur de zonage au sein du lotissement des poètes.

La procédure vise à réduire une zone US au profit d'une zone 1AU. Il s'agit d'une partie des parcelles 144 et 318 accueillant une habitation et un espace public qui va faire l'objet d'aménagements (giratoire, stationnements).



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par cette modification sont situées en zone US mais correspondent à un zonage 1AU (erreur matérielle).

Aucun habitat et aucune espèce caractéristique des sites Natura2000 n'est présent sur les parcelles. Le site « Vallée de Boutonne » se trouve à environ 520m du périmètre 3.

Aucune incidence n'est attendue.

➤ **Périmètre 4**

Périmètre 4 – Lieu-dit La Talle

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas
Modification simplifiée n°3
Celles-sur-Belle (79)

**Localisation du périmètre 4 -
Lieu-dit « La Talle »**

 Parcelles cadastrales

 Périmètre 4 de la procédure
MS3

0 20m



Diagobats
ENVIRONNEMENT

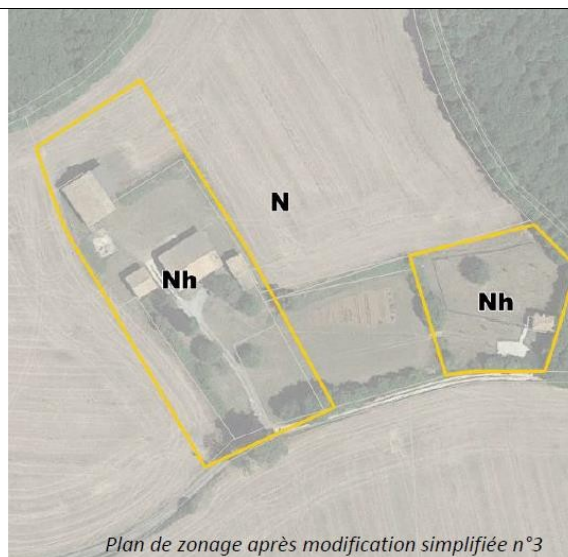
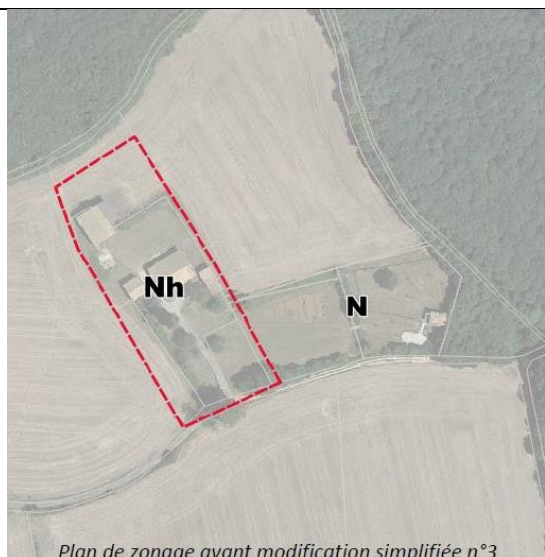
Source : Géoportail
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

Périmètre 4 – Lieu-dit La Talle

Modification envisagée

La procédure envisagée consiste en la correction d'une erreur de zonage au niveau du lieu-dit La Talle.

L'évolution du périmètre 4 consiste à créer un STECAL Nh sur les parcelles AL110 et AL141 accueillant une habitation isolée (ancienne maison forestière ou relais utilisé par les chasseurs) afin de permettre une évolution du bâti existant dans un cadre limité.



Analyse des incidences

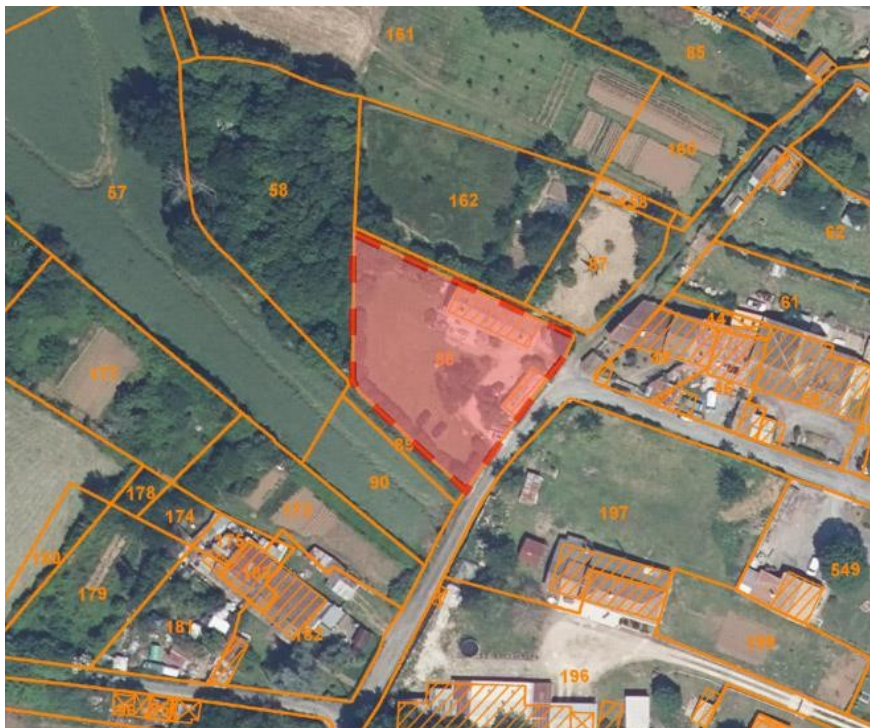
Les parcelles du périmètre 4 sont actuellement en zone N mais suite à une erreur de zonage, la procédure MS3 souhaite modifier le zonage afin d'intégrer la construction existante.

Les parcelles du projet sont relativement éloignées des sites « Vallée de la Boutonne » et « Plaine Niort Sud-Est » pour qu'un impact ne survienne sur un habitat ou sur une espèce.

➤ **Périmètre 5**

Périmètre 5 – Rue de Negressauve

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas
Modification simplifiée n°3
Celles-sur-Belle (79)

**Localisation du périmètre 5 -
Rue de la Negressauve**

- Parcelles cadastrales
- Périmètre 5 de la procédure MS3

0 20m

Diagobats
ENVIRONNEMENT

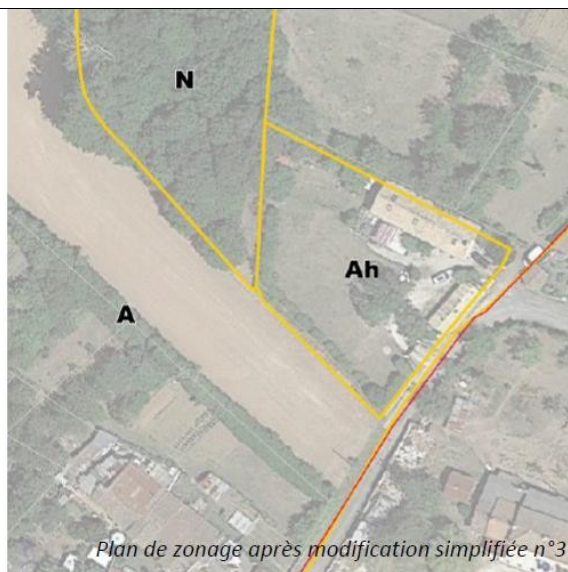
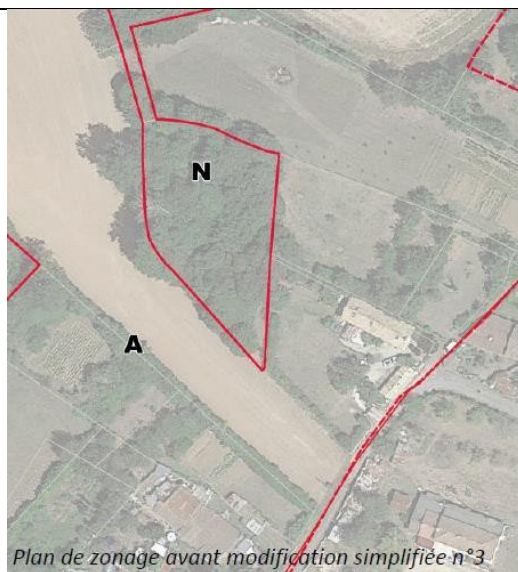
Source : Géoportail
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

Périmètre 5 – Rue de Negressauve

Modification envisagée

La procédure envisagée consiste en la correction d'une erreur de zonage au niveau de la rue de Negressauve.

L'évolution du périmètre 5 consiste à créer un STECAL Ah sur des habitations isolées (parcelle 344AH88) afin de permettre une évolution du bâti existant dans un cadre limité.



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par la modification sont situées en zone A mais correspondent à un zonage Ah.

Aucun habitat et aucune espèce caractéristique de ces deux sites Natura2000 ne sont présents sur les parcelles. Ils sont éloignés de 1,64km (pour le site « Vallée de Boutonne ») et de 3,65km (pour « Plaines de Niort Sud-Est »).

La présente modification n'aura pas d'impact sur les habitats ou espèces caractéristique de ces sites.

V. SYNTHÈSE

Au regard des éléments présentés ci-dessus, la modification du PLU n'aura pas d'incidence significative sur le réseau Natura 2000.